

Externalisation des activités comptables dans les PME flamandes

PATRICIA EVERAERT,

Professeur à la Lessius Hogeschool et à la KULeuven

GERRIT SARENS,

Chercheur en doctorat à l'Université de Gand

(Unité d'enseignement et de recherche Comptabilité et Financement des entreprises)

JAN ROMMEL,

Chercheur en doctorat à l'Université de Gand

(Unité d'enseignement et de recherche Comptabilité et Financement des entreprises)

L'outsourcing est à la mode. Les grandes entreprises confient souvent à des firmes extérieures les activités qu'elles considèrent comme moins importantes, au motif que celles-ci ne contribuent pas à leur avantage compétitif ou qu'elles-mêmes ne possèdent pas les connaissances appropriées. Il s'agit souvent d'autres activités, telles l'IT ou la gestion des ressources humaines. On ne sait pas encore grand-chose au sujet de l'externalisation d'autres activités comme la comptabilité. Une enquête de l'Université de Gand et de la Lessius Hogeschool montre, par conséquent, dans quelle mesure les PME flamandes externalisent leur comptabilité ou la tiennent en interne.

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES PARTICIPANTES

Les entreprises interrogées sont des PME répondant à la définition de la Commission européenne, à savoir des entreprises de moins de 250 travailleurs. En raison du caractère spécifique de ce qu'on appelle les « micro-entreprises », les entreprises occupant moins de 10 personnes n'ont pas été retenues. Il s'agit en outre de sociétés flamandes à responsabilité limitée (SPRLU, SPRL et SA). Sur une population de 14 604 entre-

prises, il a été demandé à 1 200 d'entre elles, à travers un sondage occasionnel, de participer à l'enquête, et 135 ont répondu favorablement. Les PME participantes emploient en moyenne 33 personnes. Les petites entreprises sont fortement représentées dans l'échantillon : 41 % comptent entre 10 et 24 travailleurs. Il s'agit pour la plupart d'entreprises bien établies : plus de 90 % des entreprises interrogées existent depuis plus de 10 ans, 69 % depuis plus de 20 ans. 76 % d'entre elles sont

encore de type familial. Un peu plus de la moitié des PME interrogées appartiennent au secteur du commerce de gros et de détail, 29 % produisent des biens pour d'autres entreprises (business-to-business).

HUIT ACTIVITÉS COMPTABLES

Cette enquête porte sur huit activités comptables courantes : (1) enregistrement des factures d'achat, des factures de vente et des transactions financières ; (2) établissement du compte de résultats intermédiaire ; (3) élaboration d'un planning de trésorerie ; (4) gestion des débiteurs : établissement d'une liste des clients en souffrance ; (5) clôture de la comptabilité : enregistrement de transactions telles que amortissements, variations des stocks, emprunts, comptes de régularisation ; (6) établissement des comptes annuels suivant les dispositions légales ; (7) rédaction de la

déclaration TVA belge ;
(8) rédaction de la déclaration à l'impôt belge des sociétés.

Pour chacune de ces activités, nous avons voulu savoir si la PME l'exerce elle-même ou l'externalise. Par « l'exerce elle-même », nous entendons que les propres travailleurs de l'entreprise pratiquent cette activité dans le cadre de leur fonction habituelle. Ces travailleurs, le plus souvent réunis dans le département comptabilité, sont dénommés « le collaborateur interne » dans cet article. Même si le professionnel comptable est un indépendant et travaille pour une seule entreprise spécifique, nous le considérons comme un collaborateur interne. Par « externaliser », l'on entend que l'activité est exercée par un comptable

agréé, un expert-comptable externe ou un bureau fiscal. Dans la suite de l'article, ceux-ci sont appelés pour plus de facilité « le professionnel comptable externe ».

FRÉQUENCE DES HUIT ACTIVITÉS COMPTABLES

La fréquence avec laquelle les huit activités sont exercées par les PME est très variable (voir tableau 1). Ainsi, 73 % des entreprises enregistrent les factures chaque jour, 22 % chaque semaine et 5 % chaque mois. D'autres tâches sont essentiellement exécutées tous les mois, comme l'établissement du compte de résultats intermédiaire (65 %), l'établissement d'une liste des clients en souffrance (44 %) et, naturellement,

la rédaction de la déclaration TVA (100 %). 22 % des entreprises interrogées ne dressent aucun planning de trésorerie, tandis que 30 % procèdent à une évaluation hebdomadaire de leur position de trésorerie et 18 % le font même chaque jour. La clôture de la comptabilité se fait une fois par an chez une majorité d'entreprises (57 %). Mais cette donnée doit aussi être nuancée : 25 % clôturent mensuellement, 10 % trimestriellement et 8 % semestriellement. L'établissement des comptes annuels est une activité typiquement annuelle, comme en témoignent les chiffres : 83 % des PME interrogées établissent leurs comptes annuels une fois par an. La déclaration à l'impôt des sociétés n'est aussi remplie, en toute logique, qu'une fois par an.

TABLEAU 1 : FRÉQUENCE DES ACTIVITÉS COMPTABLES

A quelle fréquence les tâches suivantes sont-elles exécutées (en % des entreprises interrogées) ?	Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Sans objet
Enregistrement des factures d'achat et de vente et des transactions financières	73 %	22 %	5 %				
Élaboration d'un planning de trésorerie	18 %	30 %	22 %	4 %	2 %	2 %	22 %
Établissement d'une liste des clients en souffrance	9 %	41 %	44 %	3 %			3 %
Rédaction de la déclaration TVA belge			100 %				
Établissement d'un compte de résultats intermédiaire			65 %	21 %	12 %	2 %	
Clôture de la comptabilité (par exemple : amortissements, variations des stocks, emprunts, comptes de régularisation)			25 %	10 %	8 %	57 %	
Établissement des comptes annuels (bilan, compte de résultats)			8 %	6 %	3 %	83 %	
Rédaction de la déclaration à l'impôt belge des sociétés						100 %	

EXTERNALISATION DES HUIT ACTIVITÉS COMPTABLES

Les PME exercent encore la plupart de leurs activités intra-muros. Les résultats varient cependant en fonction des activités. Certaines tâches sont en grande partie assumées par des services internes. Ainsi, 87 % des entreprises interrogées préfèrent enregistrer elles-mêmes les factures. De même, la gestion des débiteurs est réalisée en interne par 9 entreprises sur 10. 3 % seulement externalisent cette tâche. La déclaration TVA est complètement remplie en interne par 8 PME sur 10. Le planning de trésorerie est également élaboré, en ordre principal, au sein même de l'entreprise : 91 % ne recourent pas à un professionnel comptable externe. Pour ce groupe d'activités, les PME n'ont donc quasiment besoin d'aucune aide extérieure. Il en va autrement de l'établissement du compte de résultats intermédiaire. Bien qu'une majorité le fasse encore elle-même (68 %), 19 % des entreprises externalisent une partie du travail et 13 % la totalité. Comme le montre le tableau 2, le top 5 des activités complètement exercées en interne est donc formé par : la gestion des débiteurs, le planning de trésorerie, l'enregistrement des factures, la déclaration TVA et le compte de résultats intermédiaire.

TABEAU 2 : TOP 5 DES ACTIVITÉS COMPLÈTEMENT EXERCÉES EN INTERNE

	<i>Complètement exercées en interne</i>	<i>Par ... % des entreprises interrogées</i>
1°	Gestion des débiteurs	94 %
2°	Planning de trésorerie	91 %
3°	Enregistrement des factures	87 %
4°	Déclaration TVA	80 %
5°	Compte de résultats intermédiaire	68 %

En revanche, certaines activités ne sont pratiquées en interne que par une minorité de PME. Pour la clôture de la comptabilité, 35 % optent pour une combinaison de collaborateur interne et professionnel comptable externe, 24 % s'en remettent totalement au professionnel comptable externe. Les activités qui sont le plus complètement externalisées sont la rédaction de la déclaration à l'impôt des sociétés (59 % des entreprises interrogées) et l'établissement des comptes annuels (41 %). En résumé, aux trois premiers rangs des activités comptables complètement externalisées figurent la rédaction de la déclaration à l'impôt des sociétés (59 % des entreprises interrogées), l'établissement des comptes annuels (41 %) et la clôture de la comptabilité (24 %), comme indiqué au tableau 3.

TABEAU 3 : TOP 3 DES ACTIVITÉS COMPLÈTEMENT EXTERNALISÉES

	<i>Complètement externalisées</i>	<i>Par ... % des entreprises interrogées</i>
1°	Déclaration à l'impôt des sociétés	59 %
2°	Comptes annuels	41 %
3°	Clôture de la comptabilité	24 %

Il est frappant de constater que ces activités se retrouvent précisément dans le top 3 de celles pour lesquelles les PME recourent en partie à des « externes ». 37 % des entreprises interrogées se font assister pour l'établissement des comptes annuels, 35 % pour la clôture de la comptabilité et 21 % pour la rédaction de la déclaration à l'impôt des sociétés (voir tableau 4). Généralement, le collaborateur interne fait le travail préparatoire et le professionnel comptable externe y met la « touche finale ».

TABEAU 4 : TOP 3 DES ACTIVITÉS EXERCÉES EN COMBINAISON INTERNE – EXTERNE

	<i>Combinaison : d'abord préparation par le collaborateur interne, ensuite vérification par le professionnel comptable externe</i>	<i>Par ... % des entreprises interrogées</i>
1°	Comptes annuels	37 %
2°	Clôture de la comptabilité	35 %
3°	Déclaration à l'impôt des sociétés	21 %

« TOUCHE FINALE » OU INPUT INDISPENSABLE ?

Pour savoir en quoi consiste la « touche finale » du professionnel comptable externe, nous avons demandé aux entreprises d'indiquer la répartition des tâches entre le collaborateur interne et les « externes » pour chacune des huit activités. En analysant uniquement les données des entreprises qui utilisent la combinaison interne – externe, il apparaît que la tâche de vérification du professionnel comptable externe va bien au-delà d'une « touche finale », particulièrement en ce qui concerne la déclaration à l'impôt des sociétés. Les entreprises interrogées estiment qu'un peu plus de la moitié du travail y afférent est effectuée par des « externes », car ce travail exige une bonne dose de connaissances spécialisées. Souvent, les PME ne disposent pas de ces connaissances et font, par conséquent, appel à un professionnel comptable externe. Pour l'établissement

des comptes annuels, un peu plus d'un tiers du travail (37 %) est accompli par des « externes », de même que pour la clôture de la comptabilité (38 %). Pour ces tâches aussi, l'aide d'« externes » dépasse largement le peaufinage du travail déjà préparé, au dire des PME participantes.

Si enfin nous additionnons le temps de travail du professionnel comptable externe pour les entreprises qui externalisent la totalité des tâches et pour les entreprises qui combinent professionnel interne et externe, nous pouvons conclure que les « externes » prennent à leur compte respectivement 87 %, 70 % et 63 % environ du travail concernant la déclaration à l'impôt des sociétés, les comptes annuels et la clôture de la comptabilité. Pour l'ensemble de l'échantillon, les chiffres sont naturellement plus bas, parce que (comme nous l'avons déjà dit) quelque 20 % des entreprises remplissent complètement la déclaration en interne (sans l'aide d'un profes-

sionnel comptable externe), 22 % établissent elles-mêmes les comptes annuels et 41 % clôturent intégralement la comptabilité sans faire intervenir un expert-comptable externe ou un comptable agréé.

COMPARAISON AVEC D'AUTRES TÂCHES

Si la PME flamande externalise surtout les tâches comptables spécialisées, il y a aussi d'autres fonctions qui font l'objet d'une externalisation totale ou partielle, comme le montre le tableau 5. Presque toutes les PME participantes ont une expérience en matière d'externalisation de l'administration des salaires (96 %). Une majorité des entreprises interrogées a recours à des firmes de transport extérieures (70 %). Un peu plus de la moitié s'adresse également à l'extérieur pour le nettoyage (54 %) et l'ICT (54 %).

TABLEAU 5 : SCHÉMA DE L'EXTERNALISATION

	<i>% des entreprises interrogées qui recourent à l'outsourcing</i>	<i>% des entreprises interrogées qui ne recourent pas à l'outsourcing</i>
Nettoyage	54 %	46 %
Administration des salaires	96 %	4 %
Restauration collective	7 %	93 %
IT	54 %	46 %
Transport	70 %	30 %
Comptabilité : input factures	13 %	87 %
Comptabilité : clôture	59 %	41 %

GRANDE CONFIANCE DANS LE PROFESSIONNEL COMPTABLE EXTERNE

Les dirigeants des PME participantes ont en moyenne 48 ans et possèdent en moyenne une expérience de 23 ans. Le CEO d'une PME témoigne une grande confiance envers le professionnel comptable externe (score moyen de 4,18 sur une échelle de 1 à 5). Aux yeux des dirigeants, cette confiance doit se traduire dans une forte mesure par un traitement loyal à leur égard et une imputation correcte des prestations fournies. Ils jugent l'expert-comptable externe et le comptable agréé compétents et sont convaincus qu'ils ne trahiront pas leur confiance.

IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE LA COMPTABILITÉ ET DES RAPPORTS FINANCIERS

En dépit du fait que, par exemple, 32 % des PME interrogées se font assister par un professionnel comptable externe pour l'établissement du compte de résultats intermédiaire, cette enquête montre que la comptabilité et les rapports qui en résultent sont stratégiquement importants pour l'entreprise. Sur une échelle de 1 à 5, les dirigeants attribuent un score moyen de

4,04 à la question portant sur l'importance stratégique de la comptabilité. Pour 83 % d'entre eux, les rapports financiers ne sont pas seulement établis parce qu'ils sont imposés par la loi, mais aussi parce qu'ils sont utilisés activement comme instruments de gestion.

ATTENTES RELATIVES À L'ÉVOLUTION DES CONNAISSANCES

Cette enquête montre clairement que c'est surtout le manque de connaissances qui incite les PME à s'attacher les services d'un professionnel comptable externe. 71 % des dirigeants d'entreprise interrogés sont persuadés que l'expert-comptable externe, le comptable ou fiscaliste agréés possèdent beaucoup plus de connaissances comptables et fiscales que les collaborateurs internes. On notera toutefois que, de l'avis de ces dirigeants, les connaissances et aptitudes comptables de leur propre personnel s'amélioreront de manière significative dans le futur. Nous avons par conséquent reçu des réponses beaucoup moins tranchées à la question de savoir si, dans le futur, les connaissances du professionnel comptable externe seront également supérieures à celles du collaborateur interne.

CONCLUSION

Les PME flamandes tiennent en grande partie leur comptabilité intra-muros. Elles disposent de connaissances suffisantes pour accomplir les tâches fréquentes en interne. Il s'agit en l'occurrence de tâches telles que l'enregistrement des factures, la rédaction de la déclaration TVA, l'élaboration du planning de trésorerie, la gestion des débiteurs et l'établissement du compte de résultats intermédiaire. Dans bien des cas, les PME n'ont cependant pas toutes les connaissances spécialisées nécessaires pour clôturer la comptabilité, établir les comptes annuels ou préparer la déclaration à l'impôt des sociétés. Trois entreprises sur quatre recourent à un professionnel comptable externe (expert-comptable externe, comptable agréé, fiscaliste agréé, bureau comptable ou fiscal) pour tout ou partie du travail attaché à l'établissement des comptes annuels. Pour la déclaration à l'impôt des sociétés, cette proportion grimpe même jusqu'à 80 %. De plus, ce groupe d'« externes » est jugé suffisamment compétent pour que lui soit confiée la majorité du travail que requièrent ces activités. Pour les PME, l'attrait de l'outsourcing réside dès lors surtout dans l'expertise qu'un professionnel comptable externe peut offrir.¶